

Les difficultés de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, notes rédigées par Marceau Pivert

Paru dans la Révolution prolétarienne d'avril 1954

Le 22 janvier, à Paris, devant une Commission du Mouvement démocratique européen, Finet, syndicaliste belge, représentant ouvrier à la Communauté Charbon-Acier, a fait un exposé qui fut suivi de l'intéressant échange de vues, dont Marceau Pivert a recueilli les éléments, qu'on lira ci-dessous.

... « L'Europe se fera par des réalisations concrètes... ce sont les bases économiques communes qui permettront d'élaborer une politique générale commune. » Ainsi commence notre camarade Pinet, unique syndicaliste coopté au sein de la Haute Autorité du Charbon et de l'Acier. Première difficulté : assurer la libre circulation avec égalité des taxes fiscales : or celles-ci représentent 4 % du prix de revient en Allemagne et 15 % en France, au départ ; il a fallu des séances interminables pour tenter d'agir sur cette donnée, et dans le cadre beaucoup trop étroit du texte du traité. L'objectif proposé touche inévitablement à la structure des économies nationales et aussi à la politique d'investissements, à celle d'expansion de la consommation. Mais le traité n'a pas de pouvoir dans ces domaines essentiels. Il lui est interdit de porter atteinte à la « réserve de capitaux » que, dans chaque pays, les gouvernements entendent diriger vers tel ou tel secteur. Le principal obstacle est donc constitué par les intérêts. Cette situation est encore rendue plus difficile par le fait que les gouvernements, qui ont abandonné à regret une parcelle de souveraineté, cherchent à la reprendre ; tandis que les producteurs, et quelquefois même les travailleurs, préfèrent continuer à voir les choses dans la perspective purement nationale : un véritable esprit communautaire européen fait cruellement défaut.

Autre source de difficultés : l'inspiration du traité est exclusivement libérale : en principe, il faut assurer le jeu de l'offre et de la demande en assurant cependant à tous les utilisateurs des conditions égales ; alors, les coûts de production s'abaisseront et les consommateurs en profiteront. En fait, la Haute Autorité est composée surtout de huit représentants des Etats (qui n'ont pas l'habitude de donner satisfaction aux syndicats !) : le remède à ces difficultés ne peut donc pas se trouver ailleurs que dans l'action propre des syndicats. Pour agir, il faut connaître les conditions de fonctionnement de l'instrument créé : il ne dispose pour l'instant que d'un budget infime au regard des charges à assumer : à 0,9 % de prélèvement, c'est un budget de 300 milliards. Avec cela, il faut favoriser les recherches, les constructions ouvrières, les informations, les réadaptations.

Mais rien que sur les informations, il est actuellement très difficile d'établir des comparaisons entre salaires, charges sociales, niveaux de vie car même des organisations syndicales, enfermées dans leurs conceptions nationalistes, se refusent à fournir les renseignements.

Il est évident que des recherches sur la rentabilité ou des études de rationalisation peuvent conduire à des fermetures de puits : ici, les pouvoirs de la Haute Autorité doivent être interprétés ; mais il y a eu des pays qui ont ratifié en stipulant expressément que la Haute Autorité ne pourrait pas s'occuper des salaires ; l'élargissement de la sécurité sociale n'est pas non plus dans les attributions de la C.E.C.A. La seule chose qui est stipulée, à l'article 69, c'est la libre circulation de la main-d'œuvre qualifiée. On envisage donc de consacrer une fraction importante du budget à des dépenses de « réadaptation ». Il faudra passer par l'avis du Conseil des ministres. Et chaque pays devra aussi contribuer à ce fonds spécial.

Il ne semble pas, par contre, que la concurrence puisse être faussée par de bas salaires : les syndicats intéressés y veillent : en tout cas, c'est leur fonction essentielle ; ainsi, en Belgique, la convention collective fixe le salaire du mineur, quel que soit l'endroit où il travaille, à 284 francs belges.

La formation professionnelle est aussi un domaine où les syndicats ont leur mot à dire ; ils ont commencé à étudier le problème. Enfin, la construction de 60.000 maisons ouvrières, puis de 40.000 autres, dépend naturellement de l'emprunt projeté aux Etats-Unis, mais ce projet est conforme à l'objectif général du traité : « *Faciliter et encourager la production* ». Quand un mineur doit faire trois heures de chemin de fer pour rentrer chez lui ou venir à la mine, il n'est pas en mesure de produire dans de bonnes conditions.

En somme, si l'on connaît bien les clauses du traité, et si les organisations syndicales d'un secteur économique décisif s'unissent par-dessus les frontières et les divergences idéologiques, elles peuvent changer le caractère des compétitions de pays à pays et leur substituer une revendication commune : ainsi seulement on pourra éviter la décadence de l'Europe et jouer un rôle utile dans la sauvegarde de la paix.

L'heure des motions de congrès est donc dépassée : c'est en prenant conscience des puissants intérêts qui gravitent autour de cette construction européenne que les travailleurs pourront avoir leur place dans la nouvelle Europe : on a critiqué vivement la C.E.C.A. dans tous les milieux. Ce qui est sûr, c'est que le syndicalisme doit se poser maintenant des problèmes plus vastes que ceux qu'il a traditionnellement rencontrés dans le cadre national ; essayer de grappiller ici ou là cela devient insuffisant quand la marge de profit des entreprises s'amenuise de plus en plus ; le cadre national est dépassé. Il faut aller au vaste marché commun : à quoi servent les machines modernes, les trains à bandes, quand il n'y a pas de débouchés pour écouler les produits et qu'on met les ouvriers en chômage ?

La discussion

L'exposé de Finet a été suivi d'une discussion que nous résumons : les auditeurs syndicalistes ou socialistes redécouvraient la dure réalité de la lutte de classes (du moins ceux qui l'avaient oubliée). Constant constate un certain « *rapport de forces* »... la C.E.C.A. est une pointe avancée qui exige d'autres intégrations, et une autorité politique, et une politique, sinon elle ne sera que l'apparence d'une institution nouvelle derrière laquelle fonctionnera le cartel (le premier cartel des houillères date de 1710). « *En réalité la libre concurrence n'existe pas* ». Quant aux critères de rentabilité, ils sont très obscurs et discutables ; il faudrait tenir compte de tous les éléments, des pertes d'investissement aussi bien que des différences entre prix de revient et prix de vente ; quant aux salaires, il faut en revenir au vieux principe syndical : ce qui est un avantage pour quelques-uns est un avantage pour tous. Si, comme on le dit, les mineurs allemands ont refusé une augmentation de salaires, agissons pour les obliger à les augmenter ; organisons l'information pour établir les statistiques relatives à la main-d'œuvre puisque nous nous heurtons là à la résistance des employeurs ; enfin, impossible d'établir une comparaison des prix de revient si l'on n'impose pas un plan comptable...

Sinot ne dissimule pas la déception de ses camarades mineurs quant aux « *avantages* » pour eux de la C.E.C.A. : comment aller leur parler de l'Europe alors que, depuis un an, leurs difficultés ne font que croître ? Ce n'est peut-être pas la faute du marché commun, mais il faudrait bien que Finet puisse

persuader ses collègues que les mesures transitoires intéressent au plus haut point les mineurs menacés ; il faut aussi comparer les salaires différés ; ceux des mineurs allemands sont beaucoup plus bas que chez nous ; voilà la concurrence déloyale ; résultats : on ferme nos mines de Provence qui ont, après celles de Lorraine, le plus haut rendement de toute l'Europe et les bénéfiques les plus élevés. On déplace des travailleurs sans rien faire pour eux. Il est évident que les syndicalistes doivent commencer par s'entendre et par s'unir. Mais il faut aussi que lorsque nous signalons une situation anormale à la C.E.C.A., on mette moins d'un an à nous répondre... S'il ne s'agit que de fermer les usines marginales, alors toutes les mines de France et de Belgique n'arriveront jamais à concurrencer les mines allemandes ; il faudra les fermer ; mais il y a aussi à envisager la question de l'écoulement de la production. Si des bassins sont mal placés géographiquement, il faut encourager la consommation sur place par des investissements ; il y a de vastes régions qui sont dépourvues de gaz : on peut le leur fournir en utilisant des charbons même médiocres ; en outre, on doit prévoir des centrales thermiques pour écouler les stocks de France et de Belgique : la C.E.C.A. déclare que les stocks européens sont minimes : 10 millions de tonnes ; mais on oublie de dire que 9 millions de tonnes sont sur le carreau des mines françaises et belges. Enfin, nous attendons toujours qu'on pense à indemniser les mineurs licenciés ou déplacés « *volontaires* » en Lorraine. Drôles de « *volontaires* » ! Nous remarquons que les capitalistes des puits de Pêchebronn accordent, eux, 250.000 francs d'indemnité à chaque travailleur licencié. Les bonnes intentions de la C.E.C.A. ne suffisent plus... sinon, qu'on ne s'étonne pas si les slogans stalinien ont du succès... Clozon déclare qu' « *on n'y voit pas clair* » : on ne sait pas où l'on va ; on ne sait pas ce que coûtent réellement les choses. « *Je mets au défi qui que ce soit, dans l'état actuel de l'information statistique, de comparer les salaires hollandais, belges, allemands, français* » ; les gouvernements non plus ne savent pas où ils vont ; et pourtant le secteur des mines, très concentré, est le plus simple à étudier ; mais il faudrait un plan comptable... dont personne ne veut. On a fait un effort aux Houillères ; quant à la sidérurgie, il n'y faut pas compter...

Lebras : Il n'y a qu'une méthode : quand on ferme une usine sous prétexte qu'elle n'est plus rentable, il faut que les syndicalistes soient capables de la prendre en charge et de la faire fonctionner ; et il cite le cas où, pour une même fabrication, une usine nationalisée sort quatre appareillages électriques dans le même temps qu'une autre usine en sort trente...

Felce est assez pessimiste : les syndicats attendent quelque progrès de la part de la C.E.C.A. et voilà que la C.E.C.A. s'adresse aux syndicats... c'est une sorte de cercle vicieux.

Collinet demande s'il ne conviendrait pas de constituer une association de « *consommateurs finaux* », pour demander l'entrée dans le contrôle de la C.E.C.A., qui admet celui des « *utilisateurs* ».

Etienne Weill-Raynal pose la question de l'attitude des producteurs : Comment se comportent-ils ? Collaborent-ils ? Ou bien ont-ils reconstitué leur cartel en se moquant des recommandations de la C.E.C.A. ?

Marceau Pivert pose la question des prix pratiqués : y a-t-il eu baisse ? Y a-t-il entente pour les maintenir, en face de la dépression menaçante ? Comment ne pas voir qu'il y a autour de ces questions une authentique lutte de classes à l'échelle européenne ? Une lutte sur deux fronts, d'ailleurs : contre les nationalistes rétrogrades, encouragés par les stalinien. Et contre le grand capitalisme qui veut faire une Europe de Restauration. En face de ces entreprises, il n'y a pas encore d'organisation ouvrière européenne capable de combattre au nom des masses laborieuses, pour une

intégration économique, la cogestion et le contrôle démocratique d'une Assemblée européenne. Bien mieux, au lieu de rechercher avec rage l'union de toutes les forces syndicales libres, voilà maintenant qu'on augmente la confusion en intervenant dans les problèmes internationaux en s'alignant sur un bloc...

Karila demande, pour la propagande, des données précises sur les avantages concrets de la C.E.C.A.

J. Robin est assez pessimiste sur la possibilité d'apporter des satisfactions immédiates : il semble bien en effet que la grande force populaire dont vient de parler Marceau n'ait pas encore été constituée. « *Il est certain que les prix ont monté ; dans ces conditions, notre effort est massacré d'avance* ».

Veillon confirme : l'homme de la rue ne sait pas ce que c'est que la C.E.C.A. et ne s'intéresse nullement à ces problèmes : les prix ont baissé pour le charbon, mais pas à la consommation ; on ferme des mines ; développer la production, cela exige l'action syndicale pour les salaires. Les travailleurs répugnent à tout déplacement ; et les staliniens les encouragent à cette résistance.

Le Bourre : « *Les vieux européens* » ont un peu l'impression d'avoir joué depuis 1948 à l'apprenti sorcier. Le mouvement syndical n'est pas encore préparé à des formes gestionnaires ; il s'agit, en présence du S.O.S. de Pinet, de faire l'autocritique du mouvement syndical : il ne s'intéresse pas aux problèmes de reconversion, qui peuvent avoir bien des aspects. Le syndicalisme doit s'engager d'abord aux côtés du grand capitalisme et des technocrates pour, ensuite, pouvoir les vaincre ; sur le plan européen, sommes-nous prêts à substituer nos cadres à ceux du capitalisme ?

Dumas confirme ce qu'a dit Le Bourre : le souci professionnel et national des syndiqués est ce qui doit le plus nous préoccuper. Il y a du chemin de parcouru depuis qu'on n'avait pas le droit d'être syndiqué ; mais pas encore assez puisque nous devrions avoir à Luxembourg notre « *brain trust* » syndical européen.

J. Enock déplore que cette séance ne puisse conduire à aucune conclusion : il attendait beaucoup plus de la part des responsables syndicalistes.

« *En fait il s'agit d'une véritable révolution à entreprendre...* »

William : Il faut savoir utiliser les possibilités offertes par le traité. Entre ce qui est formellement recommandé et ce qui est formellement interdit, il y a une large marge d'initiatives à prendre et les travailleurs organisés seront bien obligés de s'en occuper, dans le cadre européen ; on peut même dire que plus la C.E.C.A. sera réactionnaire, et plus l'action syndicale s'imposera, qu'elle utilise ou non tel ou tel secteur capitaliste ou technocratique, il lui faudra établir son programme minimum commun et dépasser les frontières nationales : c'est l'apprentissage un peu rude de la réalité internationale qui formera une certaine conscience.

Constant insiste encore sur la nécessité de l'information exacte afin de pouvoir dire : « *A partir de maintenant, les licenciements sont pris en charge par la C.E.C.A., qui en est responsable.* »

Veillon précise que ses réflexions ne comportent aucune critique à l'égard de P. Finet, ni non plus une sorte de fuite du mouvement syndical devant ses responsabilités nouvelles.

Finet répond aux divers orateurs : il souligne qu'à Luxembourg, toutes les grosses organisations sidérurgiques, celles d'Allemagne, de France, de Belgique, ont leur bureau privé permanent,

surveillant de près la C.E.C.A. Le mouvement syndical se rend-il compte de ce qui se passe ? On s'adresse à la C.E.C.A. comme si nous étions un gouvernement européen : cela constitue une erreur d'optique. Il faut voir le traité tel qu'il est et se rendre compte que si nous essayions de dépasser tant soit peu nos prérogatives, on aurait vite fait de nous rappeler à l'ordre.

Ainsi, pour les questions posées par Sinot, il faut savoir que nous ne pouvons intervenir qu'après avoir été régulièrement saisis : or c'est seulement le 12 janvier dernier que le ministre Louvel a signalé officiellement à la Haute Autorité la question des licenciements ; il faut en outre que le gouvernement fasse quelque chose, de son côté, pour les chômeurs ; alors, une aide supplémentaire de la C.E.C.A. peut être envisagée. Nous nous préoccupons aussi de développer la consommation ; mais il est nécessaire d'obtenir l'accord des gouvernements : alors, s'il s'agit d'installations nouvelles, il devient presque impossible d'obtenir l'accord unanime du Conseil des ministres. Telle est la réalité.

L'information est insuffisante ? Certes. Elle est même nulle en ce qui concerne les conditions sociales... Je défie un militant syndicaliste hollandais d'exposer le système belge de sécurité sociale ; quant à nos organisations internationales, j'en parle en connaissance de cause, elles ne vont jamais au fond des problèmes ; elles ne peuvent pas le faire ; tous les essais tentés ont fait fiasco. Même de région à région comment comparer par exemple le régime des congés payés ? Nous avons en Belgique fait une grève générale de huit jours en 1936, à la suite des journées de juin 36 en France, pour conquérir cette législation ; mais il y a des variations très grandes d'une province à l'autre.

Comment pourrait-on, d'autre part, comparer les salaires hollandais et belges : il faut d'abord prendre une monnaie commune : 45 cents ou 180 francs de l'heure en Hollande, et 240 fr. en Belgique. Mais le coût de la vie est à l'indice 250 en Hollande et 420 en Belgique ; et les loyers ont augmenté de 140 % en Hollande et de 200 % en Belgique. Le B.I.T. a essayé de calculer ces termes de comparaison ; nous essaierons nous aussi, mais nous rencontrons là encore le même genre d'obstacle : il nous est interdit de violer le « *secret professionnel* » : les entreprises nous refusent donc la communication des listes individuelles de salaires. Tout dépend, dans ce domaine de l'activité, de la pression, de l'action syndicale. Déjà, au sein de la Haute Autorité, pour obtenir une majorité de 5 sur 9, c'est très difficile. Le moteur de la machine, c'est la communauté des travailleurs organisés. La Haute Autorité ne peut à peu près rien par elle-même ; mais avec l'aide de l'action syndicale, et dans l'intérêt de l'amélioration de la production, nous pouvons envisager des réalisations considérables : pour la formation professionnelle, pour la construction de 100.000 logements ouvriers ; en dehors de ces réalisations, les travailleurs ne s'intéresseraient pas à la C.E.C.A. Pourtant, il y a déjà, ici ou là, des progrès certains : les mineurs belges savent bien, par exemple, que s'il n'y avait pas eu la péréquation et la clause de 40 % du prix de la tonne qui les protège, il y aurait déjà du chômage sérieux dans leurs mines. Nous envisageons des crédits s'élevant à 1.000 dollars (400.000 francs) par travailleur licencié et réadapté. Je crois pouvoir insister ici sur une perspective moins conservatrice que celle qu'on entretient chez les mineurs. Je suis de Charleroi ; je connais la question ; je dis que maintenir à tout prix ses hommes dans cet état d'esclavage, ce n'est pas une preuve de progrès. Il y a chez vous des mineurs qui occupent au fond une mine des Cévennes désaffectée : je connais ce genre de sacrifice ; mais il est plus utile de se battre pour avoir les moyens de changer de métier et même de région ; les Houillères de France ont un plan progressiste à ce sujet ; l'essentiel est de considérer l'évolution inévitable des techniques et de protéger les droits du travailleur.

Quant à l'attitude des producteurs, et à la création d'un Cartel à l'exportation, il y a là un état d'esprit absolument intolérable. Des juristes sont venus nous dire : « Vous n'avez pas le droit d'intervenir dans ce domaine car vous ne pouvez pas prouver que ce cartel a une influence sur le marché intérieur que vous contrôlez. » Nous n'avons pas accepté cet interdit. C'est la Haute Autorité qui, d'après l'article 61, doit fixer les prix maxima et minima. Donc ce ne sont pas les producteurs. Cependant, le Conseil des ministres nous a dit : « Non, inutile de fixer les prix maxima ». Nous n'avons pas eu plus de succès au Comité consultatif. Cependant, il nous faut combattre le Cartel ! Il faudra introduire une législation anticartel. Il est bien évident que si la Haute Autorité ne fait rien sur ce point décisif, il n'y a plus qu'à mettre la clef sous la porte et à fermer boutique.

Répondant à Marceau Pivert, Finet précise que, pour le charbon, les prix fixés par la H. A. dans les six pays n'ont pas bougé. Mais pour l'acier, il est exact qu'il y a eu légère hausse au début : surtout en France, où les sidérurgistes ont prétendu qu'il n'y avait pas assez de « rentabilité » ; mais nous assistons maintenant à un début de récession et les prix de barèmes ne sont plus pratiqués : il y a des réductions consenties en sous-main. Nous essayons de contrôler les prix réels. Mais les questions de rentabilité et de productivité sur lesquelles nous butons constamment sont traitées, dans les textes, selon les lois capitalistes : la « rémunération normale des capitaux engagés » est la règle à suivre : depuis six mois, les experts discutent sur la définition d'un prix de revient ; il est évident que les conceptions syndicalistes ne coïncident pas avec les conceptions capitalistes : il n'y a pas, pour nous que l'intérêt du capital à considérer : l'actif, dans une entreprise, c'est aussi le travail assuré aux

ouvriers ; il n'y a aucun doute que nos conceptions devront triompher, mais le texte du traité n'a pas été fait par des syndicalistes ; il offre cependant aux syndicalistes l'occasion d'une intervention qui va dans le même sens que toutes ses activités : en créant les conditions d'une augmentation générale de la rentabilité, de l'expansion, on ouvre de nouvelles possibilités d'amélioration du niveau de vie pour les travailleurs organisés. Encore faut-il que ceux-ci réclament leur part de l'augmentation de plus-value créée par l'élargissement et la meilleure organisation du marché ; mais il ne doit pas y avoir d'illusion sur le sens, les limites et le caractère de cette action : rien de fondamental n'a été modifié dans la structure sociale... on essaie seulement d'augmenter la part du gâteau que devront se partager capitalistes et travailleurs.

(Notes de séance rédigées par Marceau Pivert.)

(25-1-54.)